



Intrusion de la police à mon domicile

Par **leon015**, le **13/04/2008** à **17:48**

bonjour,rnrnun jour, ma femme à reçu la visite d'un "soi disant" policier enquêtant au sujet d'une personne qui lançait des bouteille en verre dans la cour sur des enfants qui jouaient ...rnil est entré et voyant que nos fenêtres donnent dans cette cour à dit que c'était ma femme ou moi qui lancions des projectiles et que si nous n'arrêtons il reviendrait...rnje trouve les accusations un peu rapide et peu sérieuses pour un policier (en civil)rnet il n'a pas présenter de carte!..rnrnsous quelles conditions la police peut elle entrer chez vous ?rnrnest il obligatoire pour un policier de présenter sa carte ?rnrnquels son nos droits face a de telles accusations (même par la police)?rnrnmerci beaucoup aux réponses

Par **frog**, le **11/05/2008** à **15:22**

De toute évidence, ce personnage n'était pas un policier. Si les faits se reproduisent, composez le 17 dès qu'il repointe le bout de son nez. Notez tous les renseignements utiles (notamment la plaque d'immatriculation de son véhicule ou similaires).